



110, boul. Matagami, C.P. 850
Matagami (Québec)
J0Y 2A0
Téléphone : (819) 739-4111
Sans frais : 1 800 516-4111
Télécopieur : (819) 739-4809

Mémoire du Comité condition féminine Baie-James

sur l'Avis du Conseil du Statut de la Femme :

***Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes
et les hommes***

Mémoire présenté
à la Commission des affaires sociales

Décembre 2004

VERS UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

1. Portrait de la région du Nord-du-Québec

1.1 Le territoire

La région administrative du Nord-du-Québec englobe trois régions sociosanitaires : Terres-cries-de-la-Baie-James (18), Nunavik (17) et Nord-du-Québec (10). Cette dernière correspond au territoire de la Baie-James. La région sociosanitaire 10 est immense : elle couvre 350 000 km², ce qui équivaut à 20 % du Québec. Les Jamésiennes et Jamésiens sont regroupés principalement dans les villes et localités suivantes : Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon, Matagami, Radisson, Valcanton et Villebois.

En plus d'être restreinte, la taille de la population a tendance à être fortement affectée par les variations du développement économique : les gens viennent travailler dans le Nord-du-Québec et lors d'une perte d'emploi, plusieurs quittent la région. Par ailleurs, la nature des activités économiques (forêt, mines, hydroélectricité) explique la présence d'un plus grand nombre d'hommes qu'ailleurs en province, soit 109 hommes pour 100 femmes. La population de la région sociosanitaire du Nord-du-Québec est aussi plus jeune que la moyenne provinciale. En 2001, 29,4 % de la population était âgée de moins de 20 ans comparativement à 24,2 % pour l'ensemble du Québec.

1.2 Certaines caractéristiques socio-économiques des Jamésiennes

Les hommes ont des gains moyens de 39 486 \$ alors que celui des femmes n'est que de 20 416 \$. Les Jamésiens gagnent en moyenne davantage que le reste des Québécois, contrairement aux Jamésiennes qui ont un salaire annuel moyen moins élevé que les Québécoises.

Sur le plan de l'emploi, plusieurs femmes ont accompagné leur conjoint dans la région et ont de la difficulté à trouver un emploi qui convient à leur cheminement scolaire ou professionnel. Les Jamésiennes travaillent surtout dans le secteur tertiaire, principalement dans la vente et les services. Inversement, les professions propres au secteur primaire sont majoritairement occupées par les Jamésiens. Les femmes appréhendent les formations qui mènent à des emplois traditionnellement masculins. Une des raisons évoquées est la discrimination des procédures d'embauche de certains employeurs. Des efforts de sensibilisation devraient être faits dans les secteurs de la fabrication, de la construction, des transports, de la manutention et de l'industrie minière. À propos des formations professionnelles données en région, on constate que les formations donnant accès à des emplois non traditionnels sont exclusivement occupées par des hommes.

On remarque que les taux d'activité, d'emploi et de chômage des Jamésiennes sont supérieurs à ceux des Québécoises. Les taux d'activité et d'emploi sont cependant inférieurs à ceux des hommes. Le taux de chômage moins élevé des femmes comparativement aux hommes doit être mis en perspective, puisque celles-ci occupent la majorité des emplois à temps partiel et se retrouvent fréquemment dans des emplois à faible rémunération.

Les Jamésiennes sont sous-représentées au sein des lieux décisionnels. En effet, selon des données recueillies en mai 2004 auprès des différents organismes régionaux et des municipalités, on note l'absence de mairesse et de la participation des femmes au sein des conseils municipaux qui varient entre 16 % et 33 %. Concernant les organismes de développement, la présence des femmes est surtout concentrée dans des organismes ayant une mission sociale. Les organismes à caractère économique ont une présence féminine dérisoire.

2. PRESENTATION DE L'ORGANISME

2.1 Le Comité condition féminine Baie-James

Le Comité condition féminine Baie-James (CCFBJ), organisme à but non lucratif, est incorporé depuis le 11 juillet 2001. Le Comité a été créé afin de représenter et défendre les intérêts de toutes les femmes résidant dans l'une ou l'autre des sept (7) municipalités ou localités de la région. Depuis ses débuts, le Comité assure la représentation des femmes au sein des différentes instances régionales, favorise la mise en commun et l'approfondissement des expériences en matière de condition féminine sur le territoire de la Baie-James et tend également à développer la solidarité et la concertation entre les groupes préoccupés par la condition féminine, et ce, en vue d'améliorer et de changer les conditions de vie des femmes sur les plans économique, politique, social et de la santé. Assumer ce rôle auprès des femmes et des groupes de femmes très dispersés dans un territoire aussi étendu que celui de la région demande du temps et des efforts importants. Les problèmes d'intégration à l'emploi et aux instances décisionnelles privent les femmes de ressources facilitant l'établissement de réseaux sur l'ensemble du territoire.

2.2 Réalisations du CCFBJ

Le Comité condition féminine Baie-James est très actif dans son milieu. Il a en effet accompli deux projets depuis son incorporation en juillet 2001. Il a d'abord réalisé un projet déposé dans le cadre du programme gouvernemental *À égalité pour décider* afin de promouvoir l'accès des jeunes femmes aux postes décisionnels des organismes locales et régionales. Il a également obtenu l'appui financier de Condition féminine Canada afin, d'une part, d'inscrire les préoccupations des femmes dans la plan stratégique de développement afin d'en assurer l'intégration dans l'entente cadre de développement de la Baie-James et, d'autre part, de développer la solidarité entre les groupes et les personnes préoccupées par la condition féminine sur le territoire de la Baie-James. D'ailleurs, ce projet s'est conclu par l'organisation d'un colloque régional portant sur la participation des femmes dans le développement local et régional. Ce colloque réunissait plus de 80 femmes provenant de l'ensemble d'un territoire couvrant le cinquième du Québec.

3. POSITION SUR LE CONCEPT D'ÉGALITÉ

Le Comité condition féminine Baie-James juge que le nouveau concept de l'égalité qui est présentement discuté pourrait porter le nom de « Conseil de l'égalité des femmes ». Bien que les hommes et les garçons vivent des difficultés, ils ne sont aucunement victimes d'une discrimination systémique sur la base du sexe et par conséquent leurs problèmes ne relèvent pas des mandats du Conseil du statut de la femme (CSF) ou du Secrétariat à la condition féminine (SCF).

Le regard que les femmes portent sur elles-mêmes s'est manifestement transformé depuis plusieurs années. Toutefois, l'égalité de fait n'est pas atteinte d'où la nécessité de continuer à sensibiliser les femmes afin de les convaincre qu'elles peuvent obtenir plus, qu'elles valent mieux et afin de les conscientiser aux possibilités pouvant améliorer leur condition de vie.

Pour consolider notre réseau et favoriser la progression de nos actions en condition féminine, les deux organismes gouvernementaux en place, soit le CSF et le SCF doivent conserver leurs mandats respectifs. Ces deux organisations sont essentielles, chacune à leur manière, dans la lutte aux discriminations. Modifier ces structures d'une quelconque façon dans le but d'économiser de l'argent risque, au contraire, d'entraîner des coûts indirects supérieurs à long terme. Il est inconcevable que ces organismes, indispensables pour la défense des droits à l'égalité, disparaissent puisque l'inégalité quant aux droits des femmes est toujours actuelle.

Pourquoi abolir ou modifier des structures qui fonctionnent bien, qui ont permis des progrès de société très significatifs et qui continuent de donner des résultats concrets. Précisément, pour notre région, les deux représentantes du CSF qui travaillent avec notre Comité depuis 2001 (collaboratrices des deux régions limitrophes) sont des collaboratrices essentielles dans l'élaboration de nos stratégies et de nos orientations. Le CSF nous donne des outils afin de sensibiliser efficacement les femmes de notre région à participer au développement local et régional, en plus d'informer la population sur nos réalités régionales. De plus, toute l'information fournie par le CSF nous enrichit puisque aucune bénévole de notre comité n'aurait la possibilité d'effectuer cette recherche et cette analyse.

D'après les différentes approches présentées dans l'avis du CSF « Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes », nous ne croyons pas que l'approche sociétale soit une stratégie réaliste et appropriée pour notre région. Cette démarche doit être exercée avec le leadership des femmes. Cependant, les alliés et les ressources en condition féminine présents sur le territoire sont quasi inexistantes. Les différents acteurs socio-économiques de la région sont peu concernés par la condition féminine. De plus, il serait difficile de mobiliser ces intervenants alors qu'une grande proportion de femmes est encore à mobiliser. Une approche spécifique demeure pertinente, adaptée, profitable et nécessaire aux Jamésiennes. Que l'égalité soit un enjeu partagé par tous et toutes est un concept souhaitable, mais il ne faut pas croire à la pensée magique et aux transformations miracles.

Nous commençons à peine à percevoir les effets positifs d'une approche spécifique grâce à différents programmes visant l'amélioration des conditions de vie des femmes. Nous en sommes au déploiement d'un réseau en condition féminine sur le territoire et nous bénéficions enfin d'un portrait représentatif des conditions de vie des femmes de notre région. Donc, à ce jour, il serait dramatique d'abandonner cette démarche. Le maintien de programmes spécifiques pour les femmes est nécessaire pour la survie de notre nouveau réseau régional en condition féminine. Jusqu'à présent, nous avons organisé un colloque régional sur la participation des femmes dans le développement local et régional et effectué les premières tournées régionales portant sur la condition féminine dans le Nord-du-Québec. Pour la première fois, les femmes de la région ont pu s'exprimer ensemble sur leur situation, sur les solutions envisageables afin d'améliorer leur condition de vie et sur les défis à venir. Ces rencontres ont aussi permis à certaines femmes de briser l'isolement social qu'elles vivent, de participer au développement régional et d'exercer leur pouvoir de citoyennes. Les Jamésiennes commencent tout juste à bénéficier des résultats de ces mesures spécifiques.

Nous sommes loin d'une participation égale des hommes et des femmes au pouvoir. Nous sommes aussi loin d'être en mesure d'éliminer toute violence subie en raison du sexe. Il est donc primordial que des actions spécifiques ciblant les femmes dans le but de corriger les inégalités dont elles sont **encore** victimes continuent à être développées. Nous avons besoin d'une politique gouvernementale en matière de condition féminine ainsi que des programmes soutenus par le SCF. Il nous apparaît fondamental que l'État joue son rôle en matière d'égalité des femmes.

Avec le projet gouvernemental de décentralisation des pouvoirs et de régionalisation, nous espérons que le gouvernement du Québec prendra en considération nos réalités, nos préoccupations et nos besoins régionaux en matière de condition féminine. Effectivement, le CCFBJ ne dispose d'aucune ressource humaine permanente malgré des demandes de soutien financier aux principaux bailleurs de fonds. Les conditions imposées dans les grandes régions en terme de structure et de composition d'organisme sont difficilement réalisables dans notre territoire. Pourtant, le besoin d'assurer une présence auprès des femmes de la région et de leurs groupes est aussi important qu'ailleurs tandis que la dispersion de la population et l'étendue du territoire rendent cette tâche plus difficile à réaliser.